



ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL

**Réunion du
Comité Central d'Entreprise
Des 5 et 6 octobre 2017
LA CGT VOUS INFORME**

Tréville, le 7 octobre 2017

PSE APPROS ET CARISTES

Plus de 200 licenciements sans justification économique

Le CCE saisit la justice...

**Des incohérences évidentes dans ce
PSE...**

Le nombre d'Appros va être réduit et ils seront centralisés sur 4 bases mixtes + Tréville. La préparation picking va être totalement supprimée des bases frais entraînant la suppression des caristes... La base de Noyant devient base avancée avec aussi des suppressions de postes et ses volumes frais iront à ... Bourges, comme nous l'annoncions depuis des années...



5 Plans de Suppressions d'Emplois en 6 ans. Trop c'est trop... Depuis 2011, on vit quasiment au rythme d'un PSE par an avec déjà plusieurs centaines de nos collègues qui ont perdu leur emploi pour le seul profit de nos actionnaires adhérents. La petite coopérative rêvée par les « ex » en 1969 est devenue une véritable entreprise capitaliste aux méthodes proches des plus grandes entreprises du CAC 40. Cela ne peut plus durer.

**LE CCE REFUSE LA FATALITE ET VOTE MAJORITAIREMENT
LA SAISINE IMMEDIATE DE LA JUSTICE**

Le CCE a voté une **longue résolution** en vue de saisir, dès cette première réunion, la Direccte (inspection du travail) et le juge des référés pour faire **annuler le PSE**. Seuls 4 élus sur 20 ont refusé de valider cette action, pourtant la seule possible, sans expliquer leurs motivations.

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/>

PLAN ANTISOCIAL

La direction a vainement tenté de convaincre les élus du bien-fondé de leur restructuration... Que la spécialisation des appros, une chaîne intégrée des appros, des acheteurs et des responsables de flux dépendant tous de l'établissement de Tréville, apportent une meilleure qualité de prestation, peut-être. Par contre, quid de la perte d'expérience des anciens qui ne pourront pas déménager, de la proximité avec la réception, etc... Et quand bien même ce plan serait rentable pour l'Entreprise, **aucune difficulté économique** ne touche Intermarché, troisième enseigne de la grande distribution en progression constante.

Le cas des chauffeurs de Noyant est laissé en suspens en attente d'une négociation à venir sur le passage à la convention transport, imposant d'ores et déjà le poids d'un chantage à l'emploi sur les Organisations Syndicales

SUPPRESSION DES CARISTES

La centralisation des flux non stockés sur une seule base est forcément rentable pour l'Entreprise. Par contre, les salariés n'ont pas à en **subir les conséquences**.

Par ailleurs, le CCE n'est pas d'accord sur le calcul des effectifs caristes pris en compte. Beaucoup de salariés identifiés comme caristes occupent en réalité un autre poste. L'exemple le plus flagrant est celui de Miribel où la direction a déjà externalisé la préparation picking il y a trois ans et où il est malgré tout indiqué 5 caristes à licencier. **Cherchez l'erreur...**

La direction a refusé d'intégrer les caristes Scagel de St Dié et Luxemont dans le PSE alors qu'après l'externalisation de cette activité en mars 2018, ils doivent être **reclassés... au frais...** Le CCE a obtenu une réunion extraordinaire sur ce sujet (26 octobre) mais seule la Direccte ou le juge peuvent dire ce qu'il doit advenir de ces effectifs-là.

La direction a d'autre part sélectionné (via HR access, le logiciel de paie) les caristes concernés par le plan, à savoir les caristes du frais. Or, cette catégorie professionnelle n'existe pas. Il n'existe qu'une catégorie dans la grille de salaires : cariste.

TELESCOPAGE DES PSE

La direction est restée sourde aux objections des membres du CCE sur le fait que les PSE déjà annoncés doivent être inclus dans ce nouveau plan. C'est pourtant une évidence... Les différents PTL indiquent des effectifs cibles qui vont être modifiés par ce nouveau PSE. D'autre part, quelques mesures divergent d'avec le PTL. Il est impensable d'imaginer des salariés **impactés deux fois de suite**, acceptant un déménagement et se voir licenciés quelques mois après par un autre plan. Le juge ne pourra qu'être d'accord avec ce constat.

Les élus pensent d'autre part que la direction cherche à masquer les faiblesses du PTL (qui n'a toujours apporté aucun gain) en réduisant encore sa masse salariale par un autre projet.

ABSENCE DE JUSTIFICATION ECONOMIQUE

Tous les salariés licenciés dans les précédents PSE qui ont saisi les prud'hommes sur l'absence de justification économique **ont gagné leur procès**. Ils sont hélas trop peu nombreux à l'avoir fait. Si ITM LAI devait verser 40 000 € en plus des indemnités prévues à chaque salarié licencié, ils changeraient peut-être leur façon d'agir.

Prochaine réunion le 26 octobre.

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/>